



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 DECEMBRE 2014

DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL DU DIMANCHE : quelles conséquences pour les femmes ?

Le « projet de loi Macron », présenté ce mercredi 10 décembre en Conseil des ministres, relance le débat sur le développement du travail du dimanche.

Le travail du dimanche concerne particulièrement les femmes.

De manière générale, 56% des salariés qui travaillent le dimanche sont des femmes (*Dares analyses n° 075, oct. 2012*). Et parmi les employés de commerce, les femmes sont très majoritaires. Dans plus de trois quart des cas, par exemple, le caissier est une caissière.

Le travail du dimanche concerne tout particulièrement les jeunes femmes des quartiers populaires.

Le travail du dimanche est de plus en plus répandu pour les jeunes femmes habitant en zones urbaines sensibles (Zus). C'est un des constats soulevés par le rapport EGALITER du HCEfh, relatif aux inégalités femmes-hommes dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux isolés, et remis au Gouvernement en juin dernier. Parmi les femmes de 15 à 29 ans en Zus, plus d'1 sur 5 travaillait de manière régulière le dimanche en 2012, alors qu'elles n'étaient que 17% en 2009. Et cette augmentation est d'autant plus notable que la proportion n'a pas changé pour les jeunes femmes en dehors des Zus, 17% (*Enquête Emploi en continu 2009 et 2012, INSEE, in Onzus infos de mars 2014*).

Tout débat autour du développement du travail du dimanche doit donc nécessairement intégrer cette dimension sexuée, et les questions qu'elle soulève en matière d'articulation des temps de vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Les enfants ? Considérant que c'est sur les femmes que repose encore l'essentiel de l'éducation et de la prise en charge des enfants, que les familles monoparentales - c'est-à-dire des femmes seules avec enfants dans 9 cas sur 10 - représentent un quart des ménages en zones urbaines sensibles, et que les jeunes femmes en Zus sont mères bien plus tôt qu'ailleurs (1 jeune femme de 18 à 25 ans sur 5 est mère, contre 8% hors Zus) : qui gardera les enfants et à quel prix ?

Les transports ? Considérant que les temps de transport, déjà longs en semaine, sont allongés le dimanche du fait de la moindre fréquence des transports publics : comment cela pèsera-t-il sur les femmes employées résidant en banlieue ?

La précarité ? Considérant une précarité en emploi plus forte chez les femmes que chez les hommes (CDD, temps partiel, etc.), et encore davantage chez celles résidant en Zus : quelle liberté réelle aura une femme en situation de précarité de renoncer à travailler le dimanche ?

La vie sociale et culturelle ? Enfin, alors que le dimanche est plus que tout autre jour dans la semaine un temps pour le vivre ensemble (amis, sport, manifestations culturelles, etc.) : le développement du travail du dimanche ne risque-t-il pas d'accroître l'isolement et le repli sur soi ?

Le HCEfh interpelle le Gouvernement sur l'importance de mesurer, dans l'étude d'impact qui sera assortie au « projet de loi Macron », les conséquences que pourrait avoir le développement du travail du dimanche sur la situation des femmes, et notamment de celles en situation de précarité.

Le rapport EGALITER est consultable sur le site du HCEfh au lien suivant : <http://bit.ly/1zv6CbL>

Contact : Claire Guiraud - Responsable des études et de la communication - 06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr